

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE D'ENTREPRISE

L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de sinistre, le professionnel traitant (tout professionnel de santé réglementé) et le nom de votre entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de sinistre ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle de la clinique protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Si vous êtes un propriétaire unique, cette couverture est incluse sans frais supplémentaires et votre police individuelle d'assurance responsabilité sera automatiquement étendue pour couvrir votre nom commercial. Toutefois, cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veillez noter que cette couverture doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Les limites de la couverture sont partagées entre vous-même et votre nom commercial et font l'objet d'une prime supplémentaire.

Responsabilité civile professionnelle pour clinique multidisciplinaire

Si vous êtes un propriétaire unique, cette couverture est incluse sans frais supplémentaires et votre police individuelle d'assurance responsabilité sera automatiquement étendue pour couvrir votre nom commercial. Cependant, cette couverture est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise et que **d'autres professionnels de la santé que des ergothérapeutes** travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom d'entreprise.

Veillez noter que cette couverture doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale.

Chaque professionnel de la clinique doit être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle individuelle d'un montant minimum de 5 000 000 \$.

Période de déclaration prolongée

Les cliniques qui cessent leur activité peuvent bénéficier d'une prolongation de la période de déclaration jusqu'à 7 ans, sans frais supplémentaires.

Comment faire une demande

L'assurance responsabilité civile professionnelle des cliniques et l'assurance responsabilité civile professionnelle des cliniques multidisciplinaires sont désormais gérées par BMS. Veuillez contacter BMS ou visitez le site www.caot.bmsgroup.com pour souscrire une couverture.

BMS Canada Servies de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-855-318-6024
Courriel: caot.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.caot.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.